

## BR IFIC 2796 – NOUVEAUTÉS

Le Bureau a l'honneur d'informer les administrations et les autres utilisateurs que, conformément à la Résolution 908 (CMR-12), après la mise en œuvre, le 1er mars 2015, du système de soumission en ligne SpaceWISC pour les fiches de notification API assujetties à la coordination (sous-section IB de l'Article 9 du Règlement des radiocommunications), le système de publication en ligne des Sections spéciales API/A correspondantes est maintenant opérationnel.

A compter de la BR IFIC [2796], la liste des Sections spéciales API/A relatives aux réseaux à satellite ayant fait l'objet d'une soumission et d'une publication au moyen du système SpaceWISC figurera dans la table des matières du DVD de la BR IFIC (Services spatiaux), sous forme d'*hyperlien uniquement*, permettant d'extraire ces sections spéciales en format PDF du serveur de publication SpaceWISC. Pour obtenir ces sections spéciales, une connexion Internet est nécessaire. **A noter:**

- 1) Les Sections spéciales en format PDF ne sont plus distribuées dans le DVD de la BR IFIC mais sont uniquement accessibles en ligne.
- 2) Ces Sections spéciales API/A en PDF seront également disponibles sur le site web de la SNL (Partie B): <http://www.itu.int/net/ITU-/space/snl/bsearchb/spublication.asp>.
- 3) De même, les données relatives à ces fiches de notification API ne figureront plus dans la BR IFIC ou dans la base de données SRS, mais elles pourront être consultées en ligne et téléchargées si nécessaire depuis le site web SpaceWISC: <https://extranet.itu.int/itu-r/spacewisc>.

Les observations éventuelles concernant ces Sections spéciales formulées au titre du numéro 9.5B peuvent être soumises par les administrations au moyen du système SpaceWISC. Elles seront considérées comme «une copie de ces observations au Bureau», conformément au numéro 9.5B du RR, et seront mises à disposition sur le site web SpaceWISC.

Comme indiqué ci-avant, les données relatives aux fiches de notification API assujetties à la coordination reçues par le Bureau à compter du 1er mars 2015 ne figureront plus dans la base de données SRS. En revanche, les données relatives aux fiches de notification API assujetties à la coordination reçues par le Bureau avant le 1er mars 2015 continueront de figurer dans la base de données SRS jusqu'à nouvel avis.

Concernant les fiches de notification API pour les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites qui ne sont pas assujettis à la coordination (sous-section IA de l'Article 9 du Règlement des radiocommunications), les Sections spéciales en format PDF et les bases de données continueront de figurer dans le DVD de la BR IFIC, et les observations concernant ces sections spéciales devraient continuer d'être soumises au moyen du logiciel du Bureau SPACECOM. Les réseaux à satellite avec à la fois des bandes de fréquences assujetties à la coordination et des bandes non assujetties à la coordination feront l'objet de publications distinctes, mais avec le même nom pour le réseau à satellite et le même numéro de Section spéciale.

Pour en savoir plus, prière de consulter la Lettre circulaire CR/376 du BR et le site web du Bureau à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/s-wisc/en>.